

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES **2023**

Le rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter au comité syndical les orientations financières du SIEHL, précédant le vote budgétaire et de permettre le Débat d'Orientations Budgétaires.

1. Cadre réglementaire du débat d'orientations budgétaires

La loi NOTRe (loi N°2015-991 du 7 août 2015) a complété les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT se rapportant au débat d'orientation budgétaire comme suit :

« Le Maire, présente au Conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ... le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ... Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Le décret N°2016-841 du 24 juin 2016, a précisé, par la suite, les éléments attendus pour le débat sur les orientations budgétaires, qui peuvent être regroupées, selon 5 axes. La plupart étaient d'ores et déjà traités par le syndicat.

- La présentation des hypothèses générales prises sur les dépenses et les recettes.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement.
- Une présentation des effectifs de la structure, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail et des évolutions prévues. En la matière ?
- Une présentation des éléments relatifs à la structure et la gestion de l'encours de dette.
- Une analyse des ratios budgétaires et de leur évolution permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le temps.

Le décret prévoit également que le présent rapport est mis à disposition du public par tout moyen dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

2. Le contexte institutionnel

2.1. Évolution du périmètre du SIEHL

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue fondé en 1951 ayant siège social 6 Rue des Grands Chênes à 25800 VALDAHON a été déclaré, par arrêté préfectoral du 27 décembre 2018, en date du 1^{er} janvier 2019, Syndicat à vocation unique (SIVU), c'est-à-dire que ce Syndicat n'est plus composé que de communes pour le moment avec le retrait de la CUGBM.

Par arrêté préfectoral N°25-2021-12-22-00004 du 22 décembre 2022, le SIEHL a été informé de la création d'une commune nouvelle Les Monts Ronds, en lieu et place des communes de Merey-Sous-Montrond et de Villers-Sous-Montrond, portant le nombre de communes membres de 73 à 72.



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Par arrêté préfectoral N°25-2022-06-09-00006 du 9 juin 2022, les communes d'Ouvans et de Landresse sont autorisées à adhérer au SIEHL à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue regroupe donc en 2023, 74 communes pour une population de 38 620 habitants (*INSEE population légale au 1^{er} janvier 2022*).

En 2024, les communes du SIEHL seront invitées à se prononcer sur l'adhésion de 3 nouvelles communes : Fuans, Fournets-Luisans et Les Combes au 1^{er} janvier 2025.

Pour rappel, la commune d'Arc-Sous-Cicon et le syndicat de Vellerot les Vercel ont commencé à entreprendre des démarches pour adhérer au SIEHL.

2.2. La gouvernance

Le syndicat est administré par un organe délibérant et un organe exécutif.

- L'organe délibérant est le Comité syndical.

Ce comité syndical est composé de 110 délégués (112 en 2023) suivant une représentativité définie dans les nouveaux statuts.

Son rôle :

- Fixer les orientations du Syndicat,
 - Fixer le prix syndical de l'eau
 - Etudier et voter le budget
 - Décider des travaux importants, des emprunts et de sa gestion
- L'organe exécutif est un Bureau syndical constitué de :
 - 1 Président
 - 4 vice-présidents
 - 1 secrétaire
 - 8 membres

2.3. Les ressources humaines :

Le personnel est composé :

- d'un DGS recruté en contrat d'activité accessoire selon le décret 2017-105 du 27 janvier 2017 – contrat de projet sur la base de 8/35^{ième}
- d'une assistante administrative et financière à temps partiel (80%)
- d'une technicienne en charge du suivi du contrat DSP et les adhésions à venir des communes et des EPCI à temps partiel (80%)
- d'un technicien en charge des réseaux (le montage des dossiers de réhabilitation des équipements et réseaux propriétés du SIEHL en lien avec les cabinets de maîtrise d'œuvre partenaires) à temps complet.

2.4. La délégation de Service Public (DSP)

Exploitant :

La Société GAZ et EAUX en est le délégataire et elle assure la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Contrat d'affermage en cours avec Gaz & Eaux :

Le contrat court pour la période du **1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2027.**

Les avenants :

- N°1 : modifiant l'annexe 2 du règlement de service, définissant les conditions générales de télérelève et des téléservices associés sur le territoire d'Avanne-Aveney, adaptant les engagements de travaux de renouvellement et précisant les obligations d'achat d'eau en gros.
- N°2 : précisant les périmètres et les principes de modalités de gouvernance tripartite
- N°3 : modifiant la structure tarifaire appliquée aux usagers du service sur le périmètre du GBM (ex CAGB)
- N°4 : prise en compte du RGPD
- N°5 : intégrant les modifications du règlement de service de l'eau potable
- N°6 : nouveaux tarifs de la part variable sur le territoire de la CUGBM
- N°7 : Prise en compte la réglementation s'appliquant aux contrats de concession de service public en cours en matière d'eau et d'assainissement : la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, dite « Loi contre le séparatisme ».
- N°8 : portant sur la variation du périmètre du contrat avec l'adhésion de deux nouvelles communes au SIEHL, Ouvans et Landresse le 1^{er} janvier 2023, l'intégration de nouveaux équipements au contrat (surpresseurs, télésurveillance, etc), l'augmentation du volume d'eau vendu sur le territoire du SIEHL de plus de 10 % depuis la signature du contrat.
- N°9 : précisant les nouveaux tarifs de la part variable sur le territoire du SIEHL jusqu'au 1er octobre 2025.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue est propriétaire de l'ensemble du patrimoine immobilier, matériels et canalisations.

Le comité syndical décide et réalise ses investissements en fonction :

- des propositions de la commission travaux
- des propositions de l'Exécutif en fonction d'indicateurs multiples
- et des résultats du schéma directeur et de la modélisation du réseau

3. Le contexte économique et incidence

3.1. Le contexte général :

Selon les projections macroéconomiques de la Banque de France publiées en septembre 2022, l'économie française traverserait plusieurs phases bien distinctes :

- Une activité freinée fin 2022 du fait de l'augmentation des prix internationaux du gaz naturel combiné à l'arrêt des livraisons de gaz russe vers l'Europe.
- Pour 2023, la projection économique est entourée d'incertitudes très larges liées à l'évolution de la guerre en Ukraine. L'inflation pourrait s'établir entre 4,2 et 6,9%.
- L'année 2024 pourrait renouer avec une croissance plus soutenue dans un contexte de détente graduelle des tensions sur les marchés de l'énergie, l'inflation totale reviendrait fin 2024 vers l'objectif de 2 % (2,7 % en moyenne annuelle).

Les aléas de ces prévisions portent à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises.

3.2. Les impacts potentiels pour le SIEHL

- Augmentation des coûts des travaux d'investissements
- Actualisation et réévaluation de la part du délégataire (actuellement +8 %)
- Hausse des taux d'intérêts
- Baisse de la consommation des usagers (recherche d'économie face à l'augmentation des tarifs d'électricité, mis en place de stockage d'eau pour les exploitations agricoles et entreprises ...)

4. le contexte économique et financier

4.1. Les recettes de fonctionnement (exploitation) :

La recette principale du SIEHL tient de la vente d'eau aux abonnés du SIEHL et des ventes d'eau en gros pour d'autres collectivités.

- Il convient pour les prochaines années de prendre en compte une diminution des consommations des usagers du fait de la hausse des prix, de l'incitation aux abonnés de mettre en place des bacs de récupération d'eau, des sécheresses récurrentes, ...
Le SIEHL travaille pour proposer un prix de l'eau permettant un équilibre entre l'autofinancement (recettes issues des ventes d'eau), le financement des investissements déterminés par le schéma directeur et le recours à l'emprunt (avec la hausse des taux d'intérêt).
- Une réflexion est également en cours sur l'actualisation des tarifs de vente d'eau en gros notamment la possibilité de fixer un forfait minimum aux collectivités clientes.

Malgré un nombre d'abonnés qui augmente (estimation de 18 000 abonnés en 2025), il convient d'estimer les recettes à la baisse.

4.2. Les dépenses de fonctionnement (exploitation) :

Afin de tenir compte des hausses des coûts d'énergie, des charges de personnels pour 3 ETP alors que deux agents sont à temps partiels, les montants des dépenses d'exploitation proposés l'année dernière sont maintenus.

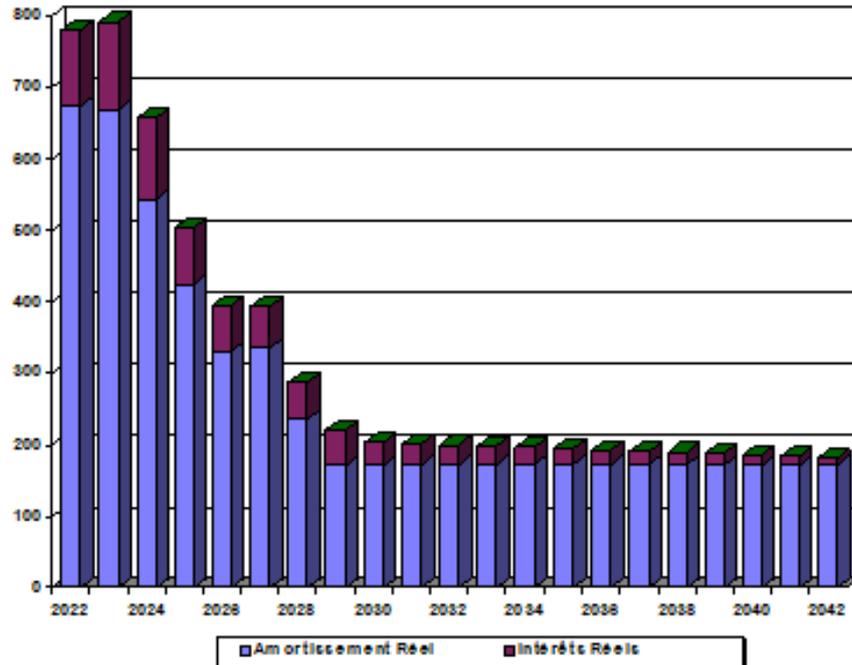
4.3. La dette

Le SIEHL a contracté un emprunt de 800 000€ sur 25 ans à 2.50% auprès de la BPBFC.

Etat de la dette depuis 2022 : (sans Ouvans et Landresse et le SIAEP des Combes)

Année	Dette au 1 ^{er} janvier	Annuités	Intérêts	Capital remboursés
2022	3 887 233.18	783 323.45	109 306.06	674 017.39
2023	5 924 811.19	792 740.38	123 222.17	669 518.21
2024	5 207 117.30	656 773.97	112 814.64	543 959.33
2025	4 448 279.31	503 313.63	78 220.20	425 093.43

La courbe de remboursement des annuités est la suivante :



Etat de la dette depuis 2022 : (avec Ouvans et Landresse et le SIAEP des Combes sur les indications comptables transmises)

Année	Dette au 1 ^{er} janvier	Annuités	Intérêts	Capital remboursés	
2022	3 887 233.18	783 323.45	109 306.06	674 017.39	
2023	6 635 299.78	842 886.86	132 472.73	710 414.13	intégration des emprunts Ouvans Landresse
2024	5 876 700.12	706 374.85	121 429.80	584 945.05	
2025	5 511 866.47	566 003.47	93 834.10	472 169.37	intégration des emprunts SIAEP des Combes

Liste des emprunts en cours : (sans Ouvans et Landresse)

	Montant	Durée	Taux	Date de fin
<i>BPBFC Travaux 2008- <u>renégocié en 2016</u></i>	1 000 000.00€	15 ans	2.80 %	2023
<i>BPBFC Travaux 2009- <u>renégocié en 2015- renégocié en 2021</u></i>	1 000 000.00€	15 ans	0.75%	2024
<i>CA Travaux 2014</i>	1 000 000.00€	10 ans	1.76%	2024
<i>BPBFC AEP 2015</i>	1 000 000.00€	10 ans	1.40%	2025

<i>BPBFC Travaux 2012- <u>renégocié en 2015</u></i>	422 802.63€	12 ans	2.80%	2027
<i>CA Travaux 2012- <u>renégocié en 2015</u> <u>Renégocié en 2020</u></i>	895 714.16€	14 ans	3.19%	2028
<i>CCM Travaux 2013</i>	500 000.00€	15 ans	3.80%	2028
<i>CE AEP 2020</i>	1 500 000.00€	25 ans	0.57%	2046
<i>CE AEP 2021</i>	2 000 000.00€	25 ans	0.85%	2047
<i>BPBFC AEP 2022</i>	800 000.00€	25 ans	2.50%	2047

La participation du SIEHL aux travaux et amortissements du site de FROIDEFONTAINE se termine en 2029 (14 451€).

La participation du SIEHL aux échéances d'emprunt du site de FROIDEFONTAINE se termine en 2024 (33 387€).

4.4. Recettes d'investissement :

- Subventions

Le SIEHL peut compter sur des partenaires financiers importants :

- L'Agence de l'eau
- Le Conseil Départemental du DOUBS

Cependant, depuis quelques temps, les agences de l'eau financent beaucoup moins les travaux d'eau potable.

Aujourd'hui, le taux de subvention pour le Département est de 21.5%, mais il convient d'être prudent sur le taux qui sera retenu pour les prévisions du BP 2023.

- Participation des communes :

- au surdimensionnement (défense incendie) : le SIEHL, maître d'ouvrage du réseau d'eau potable, ne prend pas en charge les investissements des opérations d'intérêt local puisqu'ils ne peuvent être supportés par l'ensemble des usagers du Syndicat et que cela entraînerait une augmentation excessive du prix du service de l'eau potable facturée à l'utilisateur.
- Les communes sont responsables de l'urbanisation et de la défense incendie sur leur territoire conformément à la réglementation en vigueur. Les prises en charge directes des prestations et la participation financière de la commune sont donc demandées par le biais d'une convention pour réaliser les renforcements et les extensions du réseau d'eau potable indispensables à la viabilité et à la défense incendie d'un secteur donné.
- Aux extensions de réseaux : pour financer les extensions de réseau nécessaire à la viabilisation de nouvelles parcelles.
- Au renouvellement du réseau par anticipation

- Recours à l'emprunt

Au vu de la hausse des taux d'intérêt, le SIEHL tient à maîtriser son endettement et n'emprunter que si nécessaire.

4.5. Dépenses d'investissement :

► Les restes à réaliser 2022 provisoires au 12 décembre 2022 en attendant le paiement des dernières factures sont les suivants :

	RAR (arrondi)
chapitre 20 : études	66 300.00 €
chapitre 21 : matériels industriels	72 500.00 €
chapitre 23 : travaux	707 500.00 €
TOTAL	846 300.00 €

Ces RAR ne tiennent pas compte des opérations pour compte de tiers, notamment l'interconnexion avec le SIAEP du Plateau des Combes.

4.6. Programmation des investissements :

Les investissements prévus pour le Budget 2023 tiennent compte des éléments suivants :

- le programme de renouvellement des canalisations selon le schéma directeur validé début 2022 fait apparaître le niveau d'investissements ci-dessous. Ce tableau prévisionnel pourra être actualisé au cours de la période.

Le montant prévisionnel d'investissements pour le SIEHL s'élève à 79 890 000€ lissés sur 15 ans.

Tableau 32 : Répartition des investissements liés au programme d'actions sur les 15 prochaines années.

Années	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Réalisation	Court terme			Moyen terme						Long terme					
Amélioration du fonctionnement	830	830	830	1115	1115	1115	1115	1115	546	546	546	546	546	546	546
Rendements	43	43	43	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33
Qualité de l'eau	100	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pérennisation du patrimoine	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Programme de renouvellement	4181	4181	4181	4275	4275	4275	4275	4275	4258	4258	4258	4258	4258	4258	4258
Connaissance patrimoniale	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84
Total en K €	5252	5252	5252	5656	5656	5656	5656	5656	5122						

- le récapitulatif des besoins à court terme présenté lors du comité syndical :

Désignation	Estimation (en € HT coût 2021)
Renouvellement des canalisations	9 189 530,00
Travaux sur ouvrages	900 000,00
Autres travaux	682 000,00
Total	10 771 530,00

Soit 3 600 000€/an

- le pré-programme de travaux 2023 :

Commune	Rue	Réseau	DN mm	Longueur ml	Branchements	Estimation € HT
Bremondans	RD 20	Transport	125	3 380	3	756 940,00
Charnay	Ch. Bregeon	Distribution	60	150	5	42 400,00
Epenoy	RD 461	Transport	300	1 600	5	547 400,00
Les Premiers Sapins	L'Olivier	Distribution	60	400	6	81 000,00
Les Premiers Sapins	Le Châtelet	Transport	80	700		161 000,00
Lods	r. de la Rotte	Distribution	40	100	6	35 200,00
Orchamps-Vennes	r. Vignotte, Château d'eau, Lattre de Tassigny, la Croix de Paules	Transport / Distribution	60, 80, 125, 200	2 485	31	763 130,00
Saules		Transport	125	770	2	179 220,00
Vennes		Transport	Accélérateur			150 000,00
Total				9 585	58	2 716 290,00
Reliquat 2022 (non attribué)						
Passavant		Transport	125	2 880	5	663 880,00

Ces Orientations Budgétaires ont fait l'objet d'un débat et d'un vote au cours de la réunion du comité syndical du 19 décembre 2022.